

Hans-Ulrich Jost

### **Banques et culture politique : Histoire d'une inféodation**

L'histoire des banques n'est en général envisagée que dans la seule perspective économique, ce qui nous prive de la mesure d'une part importante de l'influence exercées par ces institutions. Car centrales pour le capitalisme, elles sont aussi les vecteurs incontournables de la culture politique, voire de la vie culturelle tout court. En retraçant l'histoire des Rothschild, Jean Bouvier nous a donné une image éloquente et très pertinente de ce phénomène, montrant à quel point cette famille de banquiers a marqué de son sceau le monde capitaliste, autant par son influence financière que par sa manière de façonner la culture politique et mondaine du 19<sup>e</sup> siècle.<sup>1</sup>

De tels phénomènes sont également perceptibles dans le domaine de la banque helvétique, même si l'on n'y repère guère des figures aussi spectaculaires. Pourtant, les banquier suisses, fondus dans le collectif social discret des villes protestantes (Zurich, Bâle, Genève), ont aussi investi les places financières et les gouvernements des pays étrangers, tout en déployant leur influence bien au-delà du monde économique. Une façon de se développer qui n'a rien à envier aux grandes maisons bancaires du capitalisme moderne.

Quant à l'État fédéral, en instituant le secret bancaire et en mettant à disposition le concept malléable de neutralité politique, il a offert aux financiers des conditions-cadre et des moyens de camouflage fort utiles. La Suisse officielle s'est par ailleurs construit, moyennant des valeurs comme «petit État», «neutralité et solidarité» ou «plus ancienne démocratie du monde», un bouclier efficace qui a très tôt protégé les financiers suisses dans le domaine international. Du point de vue stratégique, l'État fédéral et les banques helvétiques ont formé, à leur manière, un système complémentaire et efficace. Tandis que la diplomatie et le commerce suisses se faufilaient discrètement dans le sillage des grands navires de l'impérialisme international – économisant ainsi les dépenses militaires et administratives qui ruinaient les grandes puissances – la banque helvétique a implanté, un peu partout dans le monde, ses «pavillons bancaires».

Dès avant la Première guerre mondiale, la Suisse se trouve en effet en deuxième place pour l'exportation de capitaux (par rapport au nombre d'habitants), juste derrière la Grande Bretagne. Un indice sans équivoque de la force de son système bancaire, forçant à rectifier sérieusement l'euphémisme trompeur de «petit pays» ou «petit État». D'autant que la Suisse se situe, sur le plan économique, dans le peloton des quinze nations dominantes. Une analyse du système financier permet de situer au 18<sup>e</sup> siècle déjà la place de la Suisse parmi les «grands». Comme l'a si bien montré l'historien Herbert Lüthy, la «banque protestante» – nom donné à ce réseau bancaire international du 18<sup>e</sup> siècle – a joué un rôle primordial dans la finance européenne.<sup>2</sup> Sans oublier le fait que les États de l'ancienne Confédération tiennent lieu de grandes banques dans les sociétés aristocratiques de l'Ancien régime. Berne par exemple, un des États les plus riches de cette époque, s'impose en Europe en tant qu'importante institution financière, la plus grande partie de ses recettes provenant des intérêts de ses placements internationaux. Quant à l'État de Zurich, contraint de trouver des débouchés pour des numéraires en surabondance, il crée au 18<sup>e</sup> siècle une institution ad hoc qui prend en charge le marché des capitaux. Celle-ci, appelée la *Zinskommission*, ouvre un

<sup>1</sup> Jean Bouvier, *Les Rothschild. Histoire d'un capitalisme familial*, Bruxelles, Editions Complexe, 1992.

<sup>2</sup> Herbert Lüthy, *La banque protestante en France de la Révocation de l'Edit de Nantes à la Révolution*, 2 vol., Paris, 1959/61.

office en 1755 sous la direction de Johann Jakob Leu (1689-1768), posant les jalons de ce qui deviendra la fameuse Banque Leu, et complétant efficacement un système bancaire très complexe et fortement engagé sur les places financières internationales.<sup>3</sup> Une fonction analogue à la Zinskommission est assumée à Genève depuis 1628 par la Chambre des blés, qui amorce ainsi un vaste réseau financier donnant bientôt à cette ville le statut de première place bancaire du pays – dépassée seulement à la fin du 19<sup>e</sup> siècle par celles de Suisse alémanique.

Compte tenu de ces activités, il n'est guère étonnant de trouver des Suisses dans les ministères des finances de pays étrangers, à l'instar d'un Necker en France, d'un Gallatin aux États-Unis ou encore, en collaboration avec les Rothschild, des Meuricoffre à Naples.<sup>4</sup> Un spécialiste en la matière, Julius Landmann, insiste sur le fait que presque tous les rois, princes, municipalités et compagnies de commerce internationales du 18<sup>e</sup> siècle profitaient des capitaux des cantons helvétiques; ce qui lui permet de conclure en ces termes: «Au 18<sup>e</sup> siècle, la Suisse était l'un des centres les plus importants de l'accumulation du capital libre».<sup>5</sup>

Le succès de la finance helvétique, et notamment celui de Genève, porte en grande partie sur des affaires de spéculations à l'étranger, sans compter, sur un plan plus général, les profits retirés des nombreuses guerres européennes. A cela s'ajoutent les revenus du mercenariat, soit 400'000 d'hommes par siècle (sur une population d'environ 1,7 million d'habitants) engagés dans les régiments étrangers. Comme les officiers de ces entreprises militaires et les banquiers appartiennent aux mêmes familles aristocratiques, on peut voir se dessiner, sous l'ancien Régime déjà, une véritable «swiss connection» internationale, capable de participer aux grandes affaires. Avec pour conséquence que se forge dès ce moment une tradition basée sur une combinaison subtile entre opérations financières privées et étatiques liées à la guerre – des autres. Le désengagement politique de la Suisse, qui se manifeste à l'époque sous une forme non explicite de neutralité, autorise une présence dans tous les camps à la fois, tandis que pour des raisons de sécurité, les grandes fortunes étrangères tendent à chercher refuge dans les banques helvétiques.

### **État fédéral et système bancaire au 19<sup>e</sup> siècle**

Au 19<sup>e</sup> siècle, l'évolution politique et l'avènement du système bancaire, corroborés par une industrialisation en pleine croissance, marchent de pair. Chaque étape historique engendre un concept spécifique d'institutions financières. La première, située sous le régime de l'élite libérale paternaliste du début du 19<sup>e</sup> siècle, est marquée par l'idée des caisses d'épargne. Puis, dans les cantons de la Régénération qui introduisent les principes constitutionnels de l'État démocratique, naît le concept de banque cantonale, une institution censée se mettre au service du peuple. Quant aux banques modernes du type crédit mobilier, elles prennent leur essor après la création de l'État fédéral et conjointement à la construction du réseau ferroviaire. Finalement, vers la fin du siècle, lorsque la Suisse se place dans le sillage de l'impérialisme des grandes puissances, le système des grandes banques et des sociétés financières commence à dominer le pays. Ainsi l'histoire des banques helvétiques peut se lire comme un livre politique dans lequel se confondent l'élaboration de la Suisse moderne et celle des institutions financières. Une ère qui atteint son premier paroxysme avec la création, en 1907, de la Banque nationale suisse (BNS).

Les caisses d'épargnes du début du 19<sup>e</sup> siècle (*Ersparniskasse* de Bâle 1809, Caisse d'Épargne de Genève 1816, etc.) servent également, au delà de leur fonction financière, à la mise en

<sup>3</sup> Hans Conrad Peyer, *Von Handel und Banken im Alten Zürich*, Zürich 1968; pour Genève, cf. Louis H. Mottet, «Les banquiers genevois», *Les grandes heures des banquiers suisses*, Neuchâtel, Delachaux & Niestlé, 1986, p. 41-90.

<sup>4</sup> Lorenzo Zichichi, *Il colonialismo felpato*, Palermo, Sellerio editore, 1988.

<sup>5</sup> Julius Landmann, «Der schweizerische Kapitaleexport», *Revue de statistique suisse* 52, 1916, p. 390.

place d'un vaste discours social et philanthropique. «De toutes les institutions qui ont pour objet le bien-être des classes pauvres, écrit par exemple le Vaudois Louis-Frédéric Berger, aucune n'a réuni plus de suffrages que les Caisses d'épargne; et tandis qu'on dispute encore sur les avantages et les inconvénients des maisons de travail, des asiles pour la jeunesse, des colonies agricoles, etc., tout le monde s'accorde à dire que ces Caisses sont une des institutions les plus propres à prévenir la misère. L'économiste lui-même, qui ne voit souvent dans la société qu'une vaste machine à produire des richesses, est forcé de joindre son suffrage à celui du philanthrope, pour approuver ce genre d'établissements. L'esprit d'ordre, d'économie, de prudence, que les Caisses d'épargne développent nécessairement dans un pays, peut produire d'immenses changements dans la situation des classes inférieures, et accroître leur bien-être d'une façon remarquable».6

Ces propos, qui font l'amalgame des domaines de la finance, du social et du politique, marqueront profondément la mentalité helvétique. En récupérant encore un certain esprit du protestantisme, les banques suisses se parent d'une image bienveillante, qui suggère que le capital assume une importante mission sociale. Cette vision a même conduit un historien à écrire, sous le titre «Kapital und Ethos», l'éloge du capital privé en tant que générateur des oeuvres sociales et culturelles suisses.7

Les banques cantonales, dont le premier exemple est fourni par celle de Berne fondée en 1834, se considèrent également comme des institutions au service du petit peuple. Leur création est souvent sollicitée par des hommes de gauche, tels un Johann Jakob Treichler (1822-1906) ou un Karl Bürkli (1823-1901). Un véritable mythe, celui de la démocratisation du capital, va à ses débuts entourer la banque cantonale. En 1845 par exemple, dans une lettre à l'homme politique radical vaudois Delarageaz, Proudhon écrit: «En attendant mieux, il est une institution que rien, ce me semble, ne vous empêcherait de proposer. Ce serait la création d'une banque publique, sur le plan de nos comptoirs d'escompte, mais régie par des principes et des tendances plus démocratiques. – Cette banque devrait être une annexe du ministère des finances; de plus elle devrait servir d'assurance générale et universelle...».8

Le troisième pilier du monde bancaire est formé, quant à lui, par la grande banque par actions, calquée sur le modèle du crédit mobilier des frères Pereire en France. Parallèlement à la réalisation de l'État fédéral de 1848, celles-ci s'installent et s'épanouissent rapidement, tout en façonnant vers 1900, en collaboration avec les sociétés financières (comme *Motor-Columbus* 1895 ou la *Gesellschaft für elektrische Industrie* 1896) la culture politique du pays. Le modèle qui illustre le mieux l'étroite collaboration entre ce type d'établissement et le monde politique est le *Crédit Suisse* (CS), fondé à Zurich en 1856. Ses principaux protagonistes sont Alfred Escher et J.J. Rüttimann, qu'on retrouve également à la pointe du système politique. Rüttimann, vice-président du conseil d'administration du CS, est Conseiller d'État et vice-président du Grand Conseil. Quant à Alfred Escher, président du conseil d'administration du CS, il vient de quitter le Conseil d'État pour devenir président du Grand conseil zurichois. A Berne, où il joue indéniablement le premier rôle, il est nommé la même année vice-président du Conseil national. De plus, les deux hommes siègent, de même que la majorité du conseil d'administration du CS, à la tête de différentes compagnies de chemins de fer.9 Un fait, bien connu des historiens, résume admirablement les effets de ce cumul simultané des mandats politiques et économiques. En 1853, à l'occasion d'une convention entre le canton de Zurich et les chemins de fer du Nord-Est, Escher appose quatre fois sa signature: trois fois au nom

6 Louis-Frédéric Berger, *Mémoire sur le paupérisme dans le canton de Vaud*, 1836.

7 Gerold Ermatinger, *Kapital und Ethos. Die sozialen und kulturellen Taten des schweizerischen Privatkapitals im 19. und 20. Jahrhundert*, Erlenbach-Zürich et Leipzig, Rotapfel-Verlag, 1936.

8 Cité par Marc Vuilleumier, «Proudhon et la constitution vaudoise de 1845: une correspondance inédite avec Louis-Henri Delarageaz», *Archives Proudhoniennes* 1996, 89.

9 Ernst Gagliardi, *Alfred Escher, Vier Jahrzehnte neuerer Schweizergeschichte*, Frauenfeld, 1919.

des entreprises privées qu'il représente – dont le *Crédit Suisse* et la Compagnie des chemins de fer du Nord-Est – et une fois en sa qualité de président du Conseil d'État! Ces quelques remarques sur les personnalités dirigeantes des nouvelles banques donnent une idée des formes multiples que peut prendre la collaboration étroite entre l'État et la finance. Une interdépendance que l'historiographie suisse a tendance à oublier, alors qu'elle est pourtant fondamentale pour la politique des 19e et 20e siècles. Avec la fondation de la Banque nationale en 1907 et la création de l'Association suisse des banquiers en 1912, tous les éléments sont mis en place pour construire définitivement la place financière helvétique du 20e siècle, période où s'imposent et se réorganisent les grandes banques.

En 1895 est fondée la *Société de banque suisse* (SBS) par la fusion des *Bankvereine* de Bâle et de Zurich, alors qu'en 1912, réunissant les banques de Winterthur et de Toggenburg, est créée l'*Union de banques suisses* (UBS). Le bilan des grands établissements, dont le nombre a augmenté de 5 à 8, passe entre 1880 et 1913 de 251 millions à 2584 millions de francs, ce qui correspond à la moitié du revenu national de l'époque. Quant aux 21 sociétés financières, souvent étroitement liées aux grandes banques, leur bilan total atteint presque le milliard de francs.

### **Vers la suprématie de la place financière**

Au cours des deux premières décennies du 20e siècle, le système bancaire suisse subit deux transformations importantes. Il s'agit, d'une part, de la «délivrance» de la domination exercée par la finance parisienne<sup>10</sup> et, d'autre part, de la restructuration profonde provoquée par la Première guerre mondiale. Or l'émancipation de l'étreinte française n'est que la suite logique du déplacement des intérêts financiers vers l'Empire allemand, la nouvelle grande puissance de l'Europe. Un effet secondaire de ce remaniement : cette nouvelle orientation affaiblit encore davantage la place financière genevoise, déjà en perte de vitesse par rapport à Zurich, le nouveau centre montant. Quant à la Première guerre mondiale, qui a déstabilisé de manière encore jamais vue le système monétaire international, elle impose certes aux banques suisses un apprentissage douloureux, mais elle ouvre également de nouvelles perspectives pour les affaires nationales et internationales. Sous la couverture de la neutralité, les banques apprennent à transgresser les fronts des belligérants. Puis, après la victoire de l'Entente, elles se saisissent des possibilités d'occuper de nouvelles positions, de préférence chez les vaincus. C'est notamment le cas dans le domaine des assurances où la Suisse réussit une percée importante en Allemagne.<sup>11</sup>

Au cours de la période de l'Entre-deux-guerres et de la Deuxième guerre mondiale – marquée à la fois par la crise économique mondiale des années 1930, par une politique monétaire restrictive portant sur le contrôle des devises et par la dévaluation successive des monnaies –, les banques suisses se battent avec succès pour acquérir un rôle dominant dans l'économie du pays. Résumé en d'autres termes, c'est bien la concurrence des enjeux entre une Suisse comme «place financière» ou une Suisse comme «lieux de travail» qui se manifeste à ce moment là.<sup>12</sup> Dans cette bataille, deux stratégies s'avèrent décisives pour la victoire de la place financière. Premièrement, la pénétration des marchés financiers internationaux donne aux banques un pouvoir et une influence déterminants à l'intérieur du pays. La Confédération, fortement endettée depuis la Première guerre mondiale, est davantage rattachée aux intérêts des banques; ce qui se s'exprime par exemple en 1919, avec l'élection au Conseil fédéral de

<sup>10</sup> François Walter, «La France et les emprunts de la Confédération helvétique (1890-1914)», *Revue suisse d'histoire* 32, 1982, pp.421-450.

<sup>11</sup> Adolf Duttweiler, *Die Schweizerische Nationalbank und das Deutschlandgeschäft der Grossbanken 1924 bis 1933*, mémoire de lic., Zurich 1983.

<sup>12</sup> Wilfried Rutz, *Die schweizerische Volkswirtschaft zwischen Währungs- und Beschäftigungspolitik in der Weltwirtschaftskrise - wirtschaftspolitische Analyse der Bewältigung eines Zielkonflikts*, Zürich/St.Gallen 1970.

Jean-Marie Musy, un représentant à la fois de la finance et de la droite politique musclée. Deuxièmement, les banques mettent tout leur poids pour que le système politique reste stable et conservateur, une condition-cadre pour gagner la confiance des clients étrangers. Avec pour conséquence que les démarches de la gauche sont systématiquement attaquées, moyennant parfois une propagande très coûteuse. Ce fut par exemple le cas en 1922, lors de la violente campagne contre l'initiative du Parti socialiste qui proposait de couvrir une partie des dettes de guerre par un prélèvement sur la fortune. Par ailleurs, dans ces années de confrontation avec la gauche, les banques – y compris la Banque nationale – financent la mise sur pied des gardes civiques de l'extrême-droite.<sup>13</sup> Par contre, la paix du travail de 1937 est saluée en tant que facteur propice à la constitution de la place financière. Max Iklé, le père de l'ex-conseillère fédérale Elisabeth Kopp, résumait cette évolution dans les termes suivants: «Le fait que la Suisse a su défendre avec succès sa neutralité lors des deux guerres mondiales, et qu'on a réussi à maintenir la paix du travail sans interruption depuis les années 30, a créé cette ambiance de confiance nécessaire au marché international des capitaux».<sup>14</sup>

Pour l'État et le peuple suisses de l'Entre-deux-guerres, les banques helvétiques s'imposent désormais comme les baillis des temps modernes. Les modalités de l'exportation des capitaux et de la collaboration avec les finances publiques déterminent en grande partie les charges financières directes et indirectes auxquelles la population doit se soumettre. Un fardeau particulier pèse sur les paysans qui, fortement endettés, croulent sous les hypothèques. Pourtant, les banques réussissent une sainte alliance, certes quelquefois un peu mouvementée, avec l'Union suisse des paysans (USP). L'accord, tacite, porte sur une division du travail subtile: tandis que les paysans se prêtent à une lutte antisocialiste sans merci, les banques, par le biais des partis bourgeois, soutiennent l'influence politique de l'Union suisse des paysans qui garantit le maintien d'une Suisse conservatrice, voire réactionnaire. De surcroît, une sorte de consensus s'établit par rapport à l'endettement des paysans: Laur, le chef de l'USP, voit dans ces passifs une contrainte propice qui les force à augmenter leur productivité pour en payer les intérêts, tandis que les banques se servent de ces crédits hypothécaires comme d'une sorte de réserve du trésor.

Un moment décisif dans les rapports entre État et banques trouve son origine dans la crise des années 1930. En raison de l'extension massive des exportations de capitaux au cours des années 1920, les grandes banques sont particulièrement touchées par la dépression. Elles seront cependant épaulées efficacement par la Confédération,<sup>15</sup> qui intervient entre autres avec 100 millions de francs pour sauver la Banque populaire. Avec la loi sur les banques de 1934, le Conseil fédéral prend largement en compte les intérêts bancaires, comme il le fait également lors des négociations commerciales, où il porte une attention particulière aux questions des placements helvétiques à l'étranger. Finalement, c'est principalement en raison de la résistance des banques que le Conseil fédéral attend si longtemps (jusqu'en septembre 1936) pour dévaluer le franc, et cela au détriment d'une reprise économique. En tirant le bilan de cette politique conjointe de l'État et des banques, on constate un renforcement certain de la place financière dans son ensemble. Notons par ailleurs que la part des actifs des communes et des cantons dans le système bancaire a augmenté considérablement durant cette période, passant de 38 % en 1930 à 53 % en 1938.<sup>16</sup> Hautement cartellisé et fortement pénétré par le

<sup>13</sup> Sébastien Guex, «A propos des gardes civiques et de leur financement à l'issue de la Première Guerre mondiale», *Pour une histoire des gens sans Histoire*. Mélanges offerts à Marc Vuilleumier à l'occasion de son soixante-cinquième anniversaire, Lausanne, Editions d'en bas, 1995, pp. 255-264.

<sup>14</sup> Max Iklé, «Die Schweiz als internationaler Kapitalmarkt», *Strukturwandlungen der schweizerischen Wirtschaft und Gesellschaft*, Festschrift F. Marbach, Bern, Stämpfli, 1962, p. 253.

<sup>15</sup> Gérald Arlettaz, «Crise et déflation. Le primat des intérêts financiers en Suisse au début des années 1930», *Relations internationales* 30, été 1982, pp. 159-175.

<sup>16</sup> Emilio Albisetti, «Die Banken», *Strukturwandlungen der schweizerischen Wirtschaft und Gesellschaft*. pp. 191-207.

secteur étatique, le système bancaire helvétique accède ainsi au pouvoir le plus prépondérant à l'intérieur du système politique.

### **La guerre de 39-45 et ses dynamiques financières**

Comme c'était déjà le cas dans les périodes précédentes, et en dépit des difficultés économiques et financières propres à un conflit armé, la Deuxième guerre mondiale prépare le terrain pour un nouvel essor spectaculaire des banques helvétiques. Le premier pas s'effectue grâce, entre autres, au réarmement. La Confédération lance, en 1936 et 1938, deux grands emprunts portant sur un total de 650 millions de francs, qui offrent des placements intéressants pour une partie des capitaux immobilisés par la grande dépression des années 1930. Plus tard, au cours du conflit, la place financière suisse profite des énormes demandes en capitaux des États et de l'économie de guerre. Dans ce marché, la Confédération joue une fois de plus un rôle central. L'augmentation colossale des dépenses, qui passent de 600 millions en 1938 à 2,6 milliards en 1944, ne peut que profiter aux milieux financiers.<sup>17</sup> De surcroît l'État, en se substituant aux banques dans le rôle de financier international, en assume aussi les risques les plus élevés. Mentionnons à ce propos les crédits accordés aux belligérants, en premier lieu à l'Allemagne qui reçoit 1,1 milliard de francs directement de la Confédération pour payer ses achats en matériel de guerre. A cela s'ajoute tout le trafic avec l'or nazi, qui dépend, pour être «lavé» de ses origines, des services de la place financière helvétique. Ces transactions, effectuées en grande partie par la BNS, ont eu, elles aussi, des répercussions positives sur les affaires des banques privées. Ce qui permet de dire, en simplifiant un peu, que la Confédération se charge alors des tâches financières lourdes — en partie dangereuses et ingrates — tandis que les banques profitent discrètement des opportunités des relations financières nationales et internationales. Quant au franc suisse, la période de guerre le voit accéder au rang de monnaie la plus recherchée d'Europe, alors qu'il est en même temps l'une des rares devises convertibles et accessibles à l'Allemagne nazie.

Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que le Département des affaires étrangères mette sur pied, en 1941, une *Section du contentieux et des intérêts privés à l'étranger*, qui épaula non seulement les banques durant le conflit, mais prépare également le terrain de l'après-guerre.<sup>18</sup> Cependant, avant de pouvoir relancer les activités à l'étranger, la Suisse traverse, dans les années 1945 et 1946, un moment des plus délicats, les Alliés revendiquant l'or nazi dérobé que la BNS a accepté, ainsi que la confiscation des avoirs allemands en Suisse. Or ce litige ne se limite pas à un simple conflit qui oppose les Alliés à la Suisse, mais il porte également sur un point crucial liant la Confédération au système bancaire helvétique. Ce que le représentant de l'Association suisse des banques, Pictet, explique au Conseil fédéral lors d'un entretien le 13 juin 1945, en mettant toute la lumière sur les enjeux de cette interdépendance: «Nous avons à faire à des concurrents d'importance qui cherchent à s'appropriier le marché financier suisse pour leur profit. La question qui s'impose aujourd'hui est celle de savoir si le Conseil fédéral est prêt à protéger les banques contre les menées anglo-saxonnes ou s'il entend céder à ces menées. [...] L'alternative est claire: ou bien se défendre sur le plan économique et aider aux banques en les soutenant, ou bien renoncer à ce que la Suisse continue d'être un marché financier, ce qui aura des répercussions inévitables sur le financement des dépenses de la Confédération.»<sup>19</sup>

<sup>17</sup> Jakob Tanner, *Bundeshaushalt, Währung und Kriegswirtschaft. Eine finanzsoziologische Analyse der Schweiz zwischen 1938 und 1953*, Zurich, Limmat Verlag, 1986.

<sup>18</sup> Marc Perrenoud, «Banques et diplomatie suisses à la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Politique de neutralité et relations financières internationales», *Etudes et Sources* 13-14, 1988, pp.7-128

<sup>19</sup> Procès verbal de l'audience pour les représentants de l'Association Suisse des Banquiers par le Conseil Fédéral, 13 juin 1945, Archives Fédérales, publié in: Sébastien Guex et Marc Perrenoud, «Banquiers suisses et autorités fédérales face aux menaces américaines en 1945», *traverse* 1995/3, pp. 126-138.

Sans se prononcer formellement le Conseil fédéral acquiesce, amorçant ainsi sa collaboration avec les banques pour la conquête du domaine financier international. Si les avoirs suisses à l'étranger n'étaient que de 3 à 4 milliards de francs avant la Deuxième guerre mondiale, on en comptera déjà 15 milliards dans les années 1950, alors que le seuil des 100 milliard sera dépassé dans les années 1960 pour atteindre, à la fin des années 1980, le montant de 214 milliards de francs – certes derrière la Grande Bretagne (301) et le Japon (290), mais devant l'Allemagne (185).<sup>20</sup>

En parcourant rapidement et d'un seul regard l'histoire du mercenariat et des banquiers des 17e et 18 siècles, de l'industrialisation et du système bancaire du 19e siècle, de la place financière du 20e siècle, un axe fondamental se dégage: celui qui porte sur la finalité commune du pouvoir politique et de l'intérêt bancaire. A aucun moment l'organisation du capital n'a été dissociée du système politique. Et non rarement, comme ce fut le cas par exemple avec les Escher et les Stämpfli, les deux domaines se sont largement confondus. Il convient cependant de souligner une différence notable dans les relations banco-étatiques entre le 19e et le 20 siècle. Dans le monde politique et financier des radicaux du 19e siècle, existait encore l'intention de créer un équilibre entre la finance privée et les banques étatiques, les banques cantonales ayant été fondées dans l'idée de soumettre une partie du capital au contrôle démocratique du peuple. Et jusqu'à la fin du 19e siècle, ces institutions étatiques ont effectivement un peu contrebalancé l'avènement agressif des grandes banques. Mais en cette fin du 20e siècle, les banques cantonales, ces ancêtres de l'utopie d'un capital «populaire», sont en train de disparaître, écrasées par les grands instituts. Au début de cette année 1997, la Banque cantonale de Berne, jadis le vaisseau amiral des banques d'État, a été privatisée. Quant aux grandes banques, elles se sont largement évadées du périmètre national, tout en maintenant une influence non négligeable sur la politique intérieure et extérieure de la Confédération. Ce qui frappe cependant, au-delà de ce tutorat politique, c'est que nos habitudes, nos croyances et l'ensemble de la culture sont profondément marquées par l'histoire, les pratiques et les visées des banques helvétiques.

<sup>20</sup> «Schweizer Reichtum im Ausland», NZZ 5, 7-8 janvier 1989.